

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d'ARVIEU

## Séance du 7 avril 2009

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 13
- absents : 02

Date de convocation :  
2 avril 2009

Date d'affichage :  
2 avril 2009

L'an deux mille neuf, le sept avril à vingt heures quarante cinq minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

**Etaient présents :**

**Mmes BRU Claudine, PUECHGIRAL Monique, LACAZE Hélène, VERDALLE-LACROIX Magali, Mrs ALBOUY Jean-Michel, BLANCHYS Pierre, LACAN Guy, CLOT Robert, WILFRID Laurent, VAYSSETTES Raymond, BOUNHOL Gilles, FIRTION Charles et VINCENT Benoit.**

**Etaient absents :**

**Jean-Marc DEJEAN – Jean-Paul COURONNE**

Madame VERDALLE-LACROIX Magali a été nommée secrétaire.

### CONTRAT DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET

*Vincent BENOIT quitte la salle*

Madame le maire fait part à l'assemblée la nécessité de passer un contrat pour le suivi et la maintenance du site Internet de la commune d'Arvieu.

Elle donne lecture du projet de convention qui pourrait être signé avec la société LAETIS, sise à Arvieu, qui a créé le site. La dite entreprise s'engage à apporter à la commune, dans le cadre de la maintenance corrective, l'assistance technique nécessaire à l'usage convenable du logiciel et de fournir tous les conseils et informations permettant une utilisation optimale.

Elle rappelle que la maintenance de la première année d'utilisation, était comprise dans le prix de création du site.

OUI l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de passer un contrat de maintenance avec la société Laëtis à Arvieu, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2009,

CHARGE madame le maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### CESSION VEHICULE RENAULT 4L POUR LA DESTRUCTION

Madame le maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération en date du 3 juin dernier. Le véhicule de marque Renault type 4L n'étant plus en état de marche, il avait été décidé qu'il serait cédé à titre gratuit, et pour la destruction, aux établissements SELF AUTO 12 – ZI de la Prade – Onet-le-Château.

Compte tenu que ce véhicule n'est pas déplaçable, madame le maire propose de le céder à titre gratuit et pour la destruction, au garage Vigroux d'Arvieu, qui procèdera directement à son enlèvement.

OUI l'exposé de madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de madame le maire ci-dessus énoncée,  
AUTORISE madame le Maire à effectuer toutes les opérations et écritures comptables.

**INSCRIPTION DE CHEMINS DANS  
LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'assemblée départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces,

Considérant que tout ajouts ou modifications d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la commission permanente du conseil général par délégation,

Considérant le souhait d'inscrire dans ce plan, un circuit faisant le grand tour des Monts et Lacs du Lévézou, en inscrivant Arviu ville étape,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des itinéraires décrits ci-dessous, et matérialisés sur le plan ci-joint,

CHARGE madame le maire de procéder à la mise en œuvre de cette décision.

<b>Numéro Chemin</b>	<b>Nom chemin (cadastre)</b>	<b>PDIPR</b>	<b>Statut chemin</b>
12015ARV001	de Salmiech à la Capelle Parcel	Inscrit	Privé de la commune
12015ARV002	Voie communale n°101	Inscrit	Public
12015ARV006	dit de Fonbonne	Inscrit	Privé de la commune
12015ARV007	Voie communale n°8	Inscrit	Public
12015ARV008	<b>de Caplongue à Arviu</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé de la commune</b>
12015ARV009	<b>chemin numéroté</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé de la commune</b>
12015ARV018	Voie communale n°6	Inscrit	Public
12015ARV019	de Paulhe à Foulettiés	Inscrit	Privé de la commune
12015ARV020	de Santa Fé	Inscrit	Privé de la commune
12015ARV021	de Dournets à Foulettiés	Inscrit	Privé de la commune
12015ARV022	Voie communale n°6	Inscrit	Public
12015ARV023	<b>de Girman au Mas de Vaysettes</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé de la commune</b>
12015ARV024	<b>Route de la Calmette</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Public</b>
12015ARV025	<b>RD 577</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Public</b>
12015ARV026	<b>chemin de Caplongue</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé de la commune</b>
12015ARV027	<b>de Montginoux à Ventajou</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé de la commune</b>
12015ARV028	<b>de Montginoux à Révols</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé de la commune</b>
12015ARV036	<b>des Abesses</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé de la commune</b>
12015ARV037	<b>chemin des Founses</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé</b>
12015ARV038	<b>chemin de Gilergues</b>	<b>A inscrire</b>	<b>Privé</b>

**VENTE ANCIENNE EPAREUSE**

*Robert CLOT quitte la salle.*

Madame le Maire propose à l'assemblée de vendre l'ancienne épareuse, qui n'est plus d'aucune utilité pour la commune.  
Elle informe le conseil que monsieur Robert CLOT, a formulé sa demande d'acquisition de cet outil.

Elle propose donc à l'assemblée de fixer un prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre à monsieur Robert CLOT l'ancienne épareuse, au prix de 150€ ; à charge pour l'acquéreur, l'enlèvement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Convention Commune/Famille Rurale** pour la mise à disposition des locaux de la maison de la petite enfance. Madame le maire énonce le contenu du projet de convention pour simple avis du conseil municipal. Le conseil souhaite apporter quelques éléments au présent document : Famille Rurale devra contracter une assurance, apporter des précisions pour l'entretien des locaux et du matériel, un état des lieux complet du matériel, mobilier, jeux devra être établi, se réserver l'utilisation de la moitié du sous-sol.
- **Assainissement**  
Le règlement de l'assainissement autonome sera délibéré par la communauté de communes qui en a la compétence. Toutefois l'avis des communes est demandé.  
La communauté a pour projet d'instaurer une taxe de 150€ pour l'instruction des permis de construire, en matière d'assainissement autonome, et de 100€ pour actes notariés. L'ensemble du conseil est contre l'instauration de ces taxes.  
D'autre part, madame le maire précise que la commune devra instaurer une taxe de raccordement au réseau collectif.  
La réhabilitation des systèmes d'assainissements individuels de Girman seront subventionnés à hauteur de 4 000€. L'étude est en cours.
- **Régularisation rue du Pradel** – madame le maire informe le conseil que cette rue est propriété des riverains, et propose donc de régulariser la situation – accord du conseil.
- **Echange GAUBERT/Comune à Saint-Martin des Faux** - Isabelle Gaubert propose de procéder à un petit échange de surfaces situées devant sa propriété (alignement voie communale contre une petite pointe). Ce projet ne nuisant pas à la circulation, le conseil donne un avis favorable. Une enquête publique devra être réalisée lorsque l'intéressé aura fourni un plan du géomètre.
- **Station essence** – l'entreprise Tockeim a été retenue pour la réalisation des travaux. Le responsable de la dite entreprise sera à Arviu le 21 avril prochain. Accord de subvention du département de 22 870€.
- **Aménagement Tourbière** – accord de subvention de l'Agence de l'Eau de 4 073€.
- **Voirie** – par la communauté de communes, pour 2009 le budget investissement est de 104 655€ et le budget fonctionnement de 39 000€. Les travaux devront être chiffrés et en fonction il faudra définir les ordres de priorité.
- **Personnel communal** – Gilbert DEJEAN, sera en arrêt maladie vers le 20 avril pour une durée approximative de un mois – prévoir son remplacement.
- **Base nautique** – réunion avec le CDT le 20 avril prochain pour les aménagements futurs.
- **Ordures ménagères** – l'accès aux différentes déchetteries se fera très prochainement.
- **Intercommunalité** - discussion sur l'avenir du Sivom des Monts et Lacs et sur le projet de regroupement des communautés de communes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h10.

